



Du Parc Zoologique de Logone-Birni à l'aire protégée d'El Birké à l'Extrême-Nord du Cameroun de 1930 à 2023

Aristide Garga F.^{1*} Gaïmo Mounsi²

¹Département des Sciences Historiques, Archéologiques et du Patrimoine/Université de Maroua

²Département d'Histoire, Archéologie et Industries Culturelles/Université de Garoua (Cameroun)

*Auteur correspondant: aristidefilsarga92@gmail.com

Article info: reçu: 09 février 2025, accepté: 27 juin 2025, publié: 30 juin 2025

Résumé : La période coloniale au Cameroun a été marquée par la gestion tous azimuts, et, par ricochet, de l'environnement. Vers les années 1925, les administrateurs coloniaux français avaient déjà ciblé la partie septentrionale du pays pour en faire une destination touristique avec le projet de la création du parc zoologique de Logone Birni. Ce projet avait pour but d'hybrider les espèces, de les protéger et de booster l'éco-tourisme dans la région. D'autant plus important, il avait non seulement la mission de pérenniser les espèces fauniques sauvages, les mettant ensemble avec celles domestiques, mais aussi, au travers, de protéger l'environnement floristique et faunique. La préoccupation de cette étude est de retracer l'historique d'un projet de parc zoologique qui a échoué pour faire place à une simple aire protégée. Sur la base des enquêtes orales, couplées à une revue documentaire et surtout des archives riches et circonstanciées sur la période coloniale, conservées sous fonds du Ministère des colonies, l'analyse des données collectées a reposé sur les approches diachronique et symétrique, c'est-à-dire prêtant attention tant à l'histoire humaine qu'à celle de l'environnement.

Mots clés : Environnement, faune sauvage, nord-Cameroun, tourisme, parc zoologique.

From the Logone-Birni Zoological Park to the El Birké Protected Area in the Far North of Cameroon from 1930 to 2023

Abstract: The colonial period in Cameroon was marked by all-out management and, by extension, of the environment. Around 1925, French colonial administrators had already targeted the northern part of the country to develop tourist initiatives with the project to create the Logone Birni Zoological Park. This project aimed to identify, protect, and boost tourism in the region. Moreover, it not only had the mission of preserving wild species of wildlife and bringing them together with domestic species but also protecting the flora and fauna of the environment. This study aims to retrace the history of a zoological park project that failed to pave the way for a simple, protected area. Based on oral surveys, coupled with a documentary review and, above all, rich and detailed archives on the colonial period preserved in the archives of the Ministry of Colonies [1], the analysis of the data collected was based on diachronic and symmetrical approaches, i.e., paying attention to both human and environmental history of the environment.

Keywords: Environment, wildlife, North Cameroon, tourism, zoo.

1. Introduction

Du point de vue historique, la gestion de l'environnement en Afrique a commencé bien avant la période coloniale. Cependant, le développement des zones protégées sous leur forme moderne a pris ses racines durant la période coloniale pour être réapproprié par les nouveaux États à leur indépendance (Wafo, 2008, Pouillard, 2016) qui en ont fait des instruments géopolitiques (Giraut et Houssay, 2006). C'est dans ce contexte qu'on assiste au Cameroun, dès la première décennie des indépendances, à la transformation d'anciennes zones protégées, aménagées par les colons français au Nord-Cameroun, en des parcs nationaux ; ceci après la conférence d'Alger de 1968 (Wafo, 2008).



Ce faisant, le Nord-Cameroun qui a toujours été un réservoir d'espèces fauniques et floristiques diversifiées, a vu ériger, de vastes aires à partir de 1968 sur des anciens sites de réserves de faune et de chasse aménagé par l'administration coloniale (Wafo, 2008). Il est devenu, avec ces aires protégées, un laboratoire de protection de la faune et de la flore sauvages. Sans prendre en compte les Zones d'Intérêt Cynégétique (ZIC) et les réserves forestières, la superficie occupée, de nos jours, par les parcs nationaux dans l'ensemble de cette partie du pays représente 983,6 km² sur les 164054 km² (Garga, 2022). Constituées des parcs nationaux, des ZIC et des réserves forestières, ces aires protégées sont rencontrées dans toutes les trois régions du Nord-Cameroun, mais en plus grand nombre dans celles du Nord et de l'Extrême-Nord.

À l'Extrême-Nord, environ six aires protégées sont inventoriées, Mais aucune d'elles n'a jamais atteint le statut d'un parc zoologique. Bien au contraire, seuls les statuts d'aire protégée, de réserve et de parc national sont connus dans cette partie du Cameroun. Pourtant, il s'est avéré que plusieurs espèces fauniques avaient été inventoriées dans la zone de Logone Birni vers 1925 (ANOM, 1933). Cette situation avait poussé l'autorité coloniale française à y initier un projet de parc zoologique qui a fini par avorter pour faire place à l'aire protégée d'El Birké. S'inscrivant en droite ligne avec l'idée de l'historienne belge, Violette Pouillard, selon laquelle, « Le monde scientifique lui-même, dans une certaine mesure, reconnaît le rôle des zoos en matière de conservation des espèces » (Pouillard, 2008), la préoccupation de cette étude est de retracer l'historicité d'un projet colonial de parc qui a échoué pour laisser simplement place à une aire protégée. Il entend de scruter le narratif de ce parc zoologique qui, d'après les archives coloniales, avait connu un début plutôt brillant, mais qui, aujourd'hui, n'est que l'ombre de lui-même. Comment peut-on comprendre l'existence de ce projet dans les archives alors que rien n'est perceptible sur le terrain ?

Cette étude repose sur des archives riches et circonstanciées sur le projet de la création du parc zoologique à Logone-Birni conservées aux Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) et classées sous fonds Ministériels (COL) ; Agence française d'Outre-Mer (AGEFOM) ; Affaires Politiques (AFFPOL) ; Archives privées d'Outre-Mer (APOM). Ces archives ont été complétées par des données orales et une revue documentaire composée d'articles scientifiques, des ouvrages, des mémoires, des thèses, etc. pour reprendre la formule précédente, suivant les approches diachronique et symétrique, c'est-à-dire prêtant attention tant à l'histoire comportementale qu'à celle de l'environnement, y compris les populations animales, l'analyse des informations recueillies se fait en trois articulations. La première s'intéresse au projet de la création d'un parc zoologique de Logone-Birni, tandis que la deuxième s'intéresse au début de la réalisation et à l'échec du projet, qui a pour corollaire : la troisième analyse portant sur le passage d'un si grand parc zoologique, avec toutes les mesures d'accompagnement, à une simple aire protégée.

2. De la motivation du projet du parc zoologique de Logone Brni

Le projet de création du parc zoologique dans le Logone Birni plongeait les administrateurs coloniaux français dans une profonde résolution. Il a été motivé par la densité des populations animales existantes qui a vite suscité l'envie de reproduire la réussite du projet d'insémination artificielle russe au Cameroun pour ouvrir une nouvelle destination touristique.



2.1. La diversité des espèces fauniques

D'après le constat des autorités coloniales, la circonscription de fort-Foureau présentait une heureuse particularité de constituer une véritable réserve naturelle de chasse au cœur de la région tchadienne. D'une part, les indigènes ne chassaient pas, sinon peu, d'autre part, le débordement des eaux du Lac Tchad, du Logone et du Chari obligeaient des gibiers à se réfugier dans des endroits déterminés, connus et qui abondaient précisément sur le territoire des sultanats du Logone et de Goulfeï (ANOM, 1933). Sans vouloir insister sur l'extrême richesse et la variété des espèces animales, on y retrouvait les espèces d'oiseaux composées de marabout, d'autruche, de zabiru, de grue couronnée, de pélican, d'ibis, de flamand, d'ombrette, de chevalier, de falcinelle, de spatule, de grèbe, de héron, de cigogne d'Alsace, de pluvier, de vanneau, de barbe, d'aigle pêcheur, d'aigrette, etc. (ANOM, 1934). Par ailleurs, huit variétés d'antilopes y étaient inventoriées. Il s'agissait du *Kobus ellipsiprymnus* ou cobe defassa, du cob de Buffon, de l'antilope cheval, de la gazelle à bande noire, du guib harnaché, du céphalophe, du red buck, du damalisque. À cela viennent s'ajouter les espèces telles que le buffle, la girafe, le phacochère, la genette, la civette, le pangolin et autres étaient aussi présentes. Quant à la famille de fauve et de bêtes sauvages de grandes tailles, furent trouvables, à ce lieu : le lion, la panthère, le guépard, l'hyène, la cyniène, le caracal, le serval, l'hippopotame, le rhinocéros, l'éléphant et le caïman (ANOM, 1934). Toutes ces espèces fauniques foisonnaient dans la zone de Logone-Birni.

À part ces espèces propres au territoire du Cameroun, la colonie disposait, à proximité, de nombreux autres échantillons de la faune africaine. En plus de cette considération privilégiée du pays au point de vue zoologique. D'autres raisons sont à prendre en compte. Il est à noter qu'aucune œuvre de ce genre n'existait en Afrique Française, si l'on en excepte les territoires méditerranéens (Lieurade, 1935). Les jardins zoologiques de Dakar ou de Conakry ne peuvent entrer en ligne de compte, puisqu'il s'agit ici d'un parc à créer dans la région de Maroua.

2.2. L'initiative de la création du zoo à Logone-Birni

Le projet de la création du parc zoologique de Logone-Birni avait trouvé ses racines en Russie. Après avoir constaté la réussite de la Russie dans le développement d'insémination artificielle de la faune domestique et celle sauvage, les autorités coloniales françaises avaient pris l'initiative de réaliser le même projet dans l'une de leurs colonies d'Afrique pour booster l'économie de la métropole à travers les activités touristiques (ANOM, 1933). C'est ainsi que Jeannin, une autorité coloniale à Maroua, au sujet de la mise sur pied du projet, appréciait, au travers d'un rapport adressé au Ministre des colonies, la dynamique du foisonnement de ces espèces hybrides qui pouvait faire l'objet d'un grand projet qu'il voudrait bien, par l'accord du ministre, initier à Logone-Birni (Logone et Chari) dans l'actuelle région de l'Extrême-Nord. Dans cette adresse, par exemple, il mentionnait qu'en 1921, la Russie avait commencé et, deux ans après (1923), avait réalisé un nombre de moins de 1000 juments. En 1926, elle le développa à peu près de 18 000. Et jusqu'à 1928, la production s'était accélérée pour toucher la barre de 70.000 juments (Lieurade, 1935). Cette expérience, miroitée, pour l'autorité coloniale française, avait déjà trouvé son lieu d'implémentation à l'Extrême-Nord du Cameroun.

Dans ce grand projet qui avait l'intention de faire de Logone-Birni un site touristique naturel, le Cameroun allait enregistrer son premier zoo. C'est dans la circonscription de Fort-Foureau



que, sur cinq hectares environ, devait s'étendre le parc destiné à recevoir certains spécimens de la faune particulière à la région tchadienne (ANOM, 1934). Pour la réalisation du projet, deux modes d'installation se présentaient : soit créer un zoo de type ordinaire comprenant l'ensemble des animaux de la région Centre-Afrique, ou bien établir un zoo nettement spécialisé à une catégorie de bête sauvage (ANOM, 1933).

C'est le dernier mode qui a été retenu. Le premier, évidemment attirant, présentait de grosses difficultés de mise en application. Il était, en effet, indispensable d'établir, pour des grands fauves, des cages et des enclos vastes et particulièrement solides. Les dépenses d'entretiens des gros carnivores auraient été considérables. Le second, par contre, permettait d'entrevoir une réalisation plus rapide et beaucoup moins coûteux. L'intérêt qu'elle présentait n'en était pas moins grand (ANOM, 1933).

Ainsi, le parc zoologique de Logone Birni devait être spécialement réservé aux bêtes sauvages susceptibles de se familiariser avec les humains. On ne devait donc y voir aucun fauve encagé. Les lions, les panthères, et les hyènes ne devaient pas troubler, de leurs rugissements, les calmes solitudes des rives du Logone ; les buffles, les hippopotames non plus ne devaient pas avoir droit de cité et seuls les représentants des espèces domesticables devaient être admis et devaient circuler, pour ainsi dire, librement dans le parc (ANOM, 1933). Ces espèces étaient nombreuses et le parc pouvait, de ce fait, être abondamment pourvu.

C'est donc en raison de la diversité faunique de la zone que, le 15 novembre 1933, une note fut adressée au Ministre colonial et en retour, il approuva et apprécia l'idée, mettant en exergue le style adopté pour le mur d'enceinte, les cases des gardiens et l'idée de créer, sur la route d'accès, une porte d'exposition des industries et des curiosités de la région (Mahamat, 2024). L'aménagement de ce parc zoologique était intéressant du point de vue zoologique et zootechnique. Sur le plan zoologique, il devait participer à la conservation, dans un milieu favorable, d'animaux appartenant à des espèces rares et à l'étude de la croissance et des conditions de développement des bêtes sauvages. Du point de vue zootechnique, il représentait une possibilité de croisement des espèces d'animaux sauvages à celles d'animaux domestiques. Pour les vétérinaires coloniaux, ce point de vue était important, car il devait permettre d'expérimenter de nouvelles espèces hybrides (ANOM, 1933).

Après ces prospections, un établissement d'un centre d'attraction touristique avait également été inscrit dans le projet. Un rapport dans ce sens a été fait le 11 juillet 1931 (Saleh, 2012). Il avait notamment trait à l'insémination artificielle. Il y était envisagé les possibilités de croisement par insémination artificielle entre les buffles, animaux sauvages résistants normalement à la trypanosomiase, et les zébus, bêtes domestiques. Seule l'insémination le permettrait, peut-être, de réussir ce croisement une importance numérique suffisante (ANOM, 1933).

Il en résultait que le parc devait donc être réservé aux seules espèces familières et apprivoisables de la région, ce qui lui constituait une originalité certaine tout en permettant de réduire les dépenses dans une proportion extrêmement importante. L'ouverture du parc s'en trouverait également avancée, car c'est essentiellement la construction des cages de fauves qui devait le retarder de plusieurs mois (Mahamat, 2024). L'appellation officielle de l'œuvre en voie de réalisation devait être : parc zoologique de Logone-Birni, réservées aux espèces familières du Centre-Afrique (Mahamat, 2024).



Le parc zoologique de Logone-Birni devait donc être destiné à des fins zoologiques et touristiques. Ce double but pouvait être réalisé selon deux modes différents. Il était possible de créer un zoo de type ordinaire comprenant l'ensemble des animaux de la région Centre-Afrique ou bien d'établir un zoo nettement spécialisé à une catégorie de bêtes sauvages. Dans le premier cas, des difficultés s'étaient imposées aussitôt en ce qui concerne les grands carnivores et les gros animaux dangereux tels que les buffles (ANOM, 1934). Il était, en effet, indispensable d'établir, pour eux, des cages et des enclos très solides. Il y avait également lieu de prévoir des dépenses quotidiennes considérables pour la nourriture des lions, des panthères, des guépards, des hyènes, etc. En adoptant le second mode, la réalisation pouvait être plus rapide et beaucoup moins coûteuse (ANOM, 1934). De ce fait, elle était sans doute aussi intéressante (Lieurade, 1935).

Comme mentionné dans les lignes précédentes, le parc zoologique de Logone Birni devait être spécialement conçu et destiné aux espèces sauvages susceptibles de familiarité et de libre voisinage avec les hommes. Il ne devait y avoir, ni fauves encagés (lions, panthères, guépards, hyènes), ni grands animaux dangereux isolés dans les enclos (buffles, hippopotames) (ANOM, 1933). Les représentants des espèces domesticables devaient y circuler librement et elles étaient nombreuses et, en conséquence, le parc pouvait être abondamment pourvu (ANOM, 1934).

Furent envisagés l'apport rapide des variétés d'antilopes de toute taille allant de l'antilope cheval (*Hippotragus équinus*), le katembourou (*Cobus defassa*) jusqu'aux gazelles et aux petits céphalophes, l'apport des girafes et d'autruches, l'apport des nombreuses espèces d'oiseaux qui, convenablement attirés pouvait rester dans le parc, étant donné sa grande étendue, enfin, l'apport de nombreux singes et de rongeurs. Toutefois, pour les bêtes de ces deux dernières familles, une semi-liberté seulement était à envisager. On ne pouvait, en effet, les laisser absolument indépendantes sans risquer des fuites définitives. Si l'on considérait que cette conception était la solution relativement rapide, qu'elle était beaucoup moins onéreuse, qu'elle s'adressait, enfin, aux animaux les plus sympathiques, car les plus dociles, elle semblait donc être nettement préférable (ANOM, 1934).

Sur le plan financier, les autorités coloniales avaient prévu que les achats des bêtes ne devaient pas être non plus onéreux. Le Docteur Lieurade qui collectionnait quelques espèces pour le compte du Museum payait selon les tarifs suivants : une jeune antilope de 10 à 50f ; une autruche adulte de 20 à 50f ; un jeune fauve 25f ; les petits fauves et oiseaux de 5 à 10f ; une girafe ou autre animal rare 200f (Mahamat, 2024).

L'emplacement choisi pour le parc à Logone Birni était sur un terrain très boisé non inondé en saison de pluie. Il était, selon l'administrateur colonial, à 800 mètre du poste et devait être accessible aux automobiles. Il devait être légèrement écarté de la route qui mène actuellement à Kousseri (ANOM, 1933).

Quant au bénéfice à tirer d'une pareille œuvre pour un territoire, un appel à l'appui de l'agence économique et une publicité normale dans les journaux spécialisés de la métropole et de l'étranger étaient à envisager (ANOM, 1931). Le parc zoologique du Cameroun, notamment celui de Logone Birni devait devenir comme celui de Kartoum, un but de choix pour les grands voyageurs de plus en plus nombreux, qui, chaque année, viennent redorer le blason du tourisme en Afrique Centrale (ANOM, 1936).



2.2. Les débuts et l'avortement du projet

Après avoir identifié les différentes potentialités nécessaires à la mise sur pied d'un parc zoologique, les administrateurs coloniaux français tentèrent de passer à la vitesse supérieure, dont à la matérialisation de l'ensemble du parc par rapport à la disponibilité des espèces. Par ailleurs, ce projet fit face à de nombreuses difficultés qui ne lui permirent pas d'aller jusqu'au bout de sa mission initiale.

2.2.1. La matérialisation d'ensemble et selon les espèces présentes

Les réalisations ont été faites dans leur globalité et les animaux, d'espèces différentes, ont été inventoriés. Pour cette réalisation, l'inspiration venait de quelques réussites de la mise sur pied des zoos de grande étendue, où les bêtes sont libres, à l'instar des zoos d'Anvers et de Vincennes. Il y avait également lieu de retenir l'impression que produit le mode de groupement de la collection de duc d'Orléans au Muséum de Paris. Ces réalisations devaient s'obtenir ainsi qu'il suit : un zoo de grand espace, un aspect du zoo étant aussi semblable que possible à celui de la brousse et les bêtes devaient être en liberté (ANOM, 1936).

Après certains travaux effectués sur une surface du parc, soit 300 mx150 m ou 4 hectares ½, quelques dispositions plus avantageuses ont été prises. C'est pourquoi, quelques espèces ont été réparties selon les dispositions prises (Lieurade, 1935).

Les antilopes et les gazelles devaient être en liberté totale. Des abris étaient indispensables, afin de protéger les bêtes contre les chutes de pluie et l'action solaire et de fixer des endroits de disposition des fourrages. Ces abris devaient être simples et construits de la façon suivante : deux belvédères reliés par un chemin de ronde devaient être construits en novembre-décembre, en façade sur le Logone ; deux entrées étaient prévues, pour permettre aux touristes qui devaient venir par la route de Fort-Foureau et l'accès en pouvait être aménagé en avenue et en jardins particulièrement bien situés (Lieurade, 1935).

L'aménagement de la route d'accès à la deuxième entrée devait se trouver naturellement constitué par deux beaux arbres ; une doubles rangées d'échoppes où devaient être représentées, durant la saison sèche, toutes les industries de la région, car il faut estimer que la création d'un parc devait introduire, si peu que ce soit, de l'argent dans le pays. Les riverains allaient donc trouver, à cette entrée du terrain, et se faisant face, des installations des teinturiers tisseurs, cordonniers, vanniers, forgerons et potiers dont les produits allaient être mis en vente. La construction des maisons des touristes devait être coordonnée par le sultan Youssouf (Mahamat, 2024).

Les phacochères ne devaient pas être laissés dans une liberté absolue avec les antilopes et les gazelles. Certains mâles âgés ont un caractère agressif et seraient très dangereux pour des animaux de petite taille. Il fallait donc prévoir un enclos. La partie du parc située en contre bas à l'entrée secondaire convenait très bien à cela. L'enclos devait mesurer 25 mètres sur 25, tourné vers la zone marécageuse (ANOM, 1933).

Quelques bêtes étaient destinées à l'encagement, afin d'éviter les fuites. Il était prévu de fabriquer les grandes cages avec des dimensions très larges et à œil ouvert. Il lui avait été réservé un espace de 50m de longueur, permettant 5 cages ou boxes de 10 mètre sur 6m, soit de 60 m² chacun. Un petit abreuvoir d'angle à chaume était prévu, ou mieux, deux abris à deux angles opposées, destinées à la protection contre la pluie et du soleil (Lieurade, 1935). Il



était également indiqué de donner au sol un aspect, plus ou moins, mouvementé de planter quelques arbustes pour constituer un décor d'aspect naturel (Mengue-Medou, 2002).

Pour les singes et les lémuriens, il était possible d'avoir dans le parc, spécialement dans les grands arbres de l'extrémité de la mare, des singes en liberté. Les espèces de singes communs du centre Afrique nommés vulgairement singes verts (*Cercopithecus soboetus*) ou singes rouges (*Crythocebus patas*) étaient très souvent en captivité libre dans les cases européennes et, de ce fait, pouvaient l'être facilement dans le parc (ANOM, 1933). Il y avait lieu d'appriivoiser les bêtes au préalable et de disposer des mangeoires garnies d'arachides dans les branches des arbres. En ce qui concerne les cynocéphales, ce sont des bêtes apprivoisables mais malfaisantes et leur encagement serait indispensable. Quant aux lémuriens de ces régions (notamment les galapagos), ce sont des animaux, mais d'une grande nocturne qui rend invisible leur maintien dans les boxes de ceux des rongeurs ou des mangoustes. Une cage entièrement close était nécessaire. Elle devait être établie, de préférence dans un angle, dans l'angle de la terrasse située derrière la mare, par exemple. Il existait un ombrage presque constant. Cette cage devait être haute de 3m, deux côtés devaient constitués par les murs pisés de l'enceinte et les deux autres par un grillage métallique, dont la largeur pouvait être de deux mètres (Lieurade, 1935).

Quant aux oiseaux, plusieurs espèces avaient été inventoriées et devaient être en liberté absolue dans le parc. Autruches, pintades et d'autres pouvaient être amenés progressivement à cet état de liberté complète. De très nombreux oiseaux de la brousse environnante ou des arbres du village pouvaient facilement s'habituer à se fréquenter le parc et à y demeurer. Dans ce but, il était convenu d'établir des perchoirs et d'y installer les mangeoires fréquemment remplies des mil et des maïs. Il était également indiqué d'établir des perchoirs identiques sur les arbres et le long du mur d'enceinte et chemin de ronde. Le nombre de perchoirs pouvait être d'une dizaine, haut de 3 mètre, afin que les grains ne soient pas accessibles aux grandes antilopes. Il était convenu de procéder assez lentement pour familiariser les oiseaux avec leur nouvelle existence au parc. D'abord, ils devaient être captifs, les deux pattes attachées près d'un perchoir où ils devaient recevoir une abondante nourriture, puis retenus seulement par une patte et enfin libéré (ANOM, 1933).

En ce qui concerne les oiseaux aquatiques libres, une mare constituée d'une disposition naturelle excellente a été pensée. Mais l'étendue se rétrécissait considérablement en saison sèche qui est le moment du tourisme. Il était absolument nécessaire de prévoir d'installer un puis, une pompe et un système de siphonage à l'extrémité de la mare dans le but d'assurer un niveau permanent identique au niveau actuel. Ce dispositif devait permettre de réaliser une plage de sable le long de la partie étiré de la mare. Cette plage allait être destinée aux oiseaux aquatiques libres. Des excavations, des récipients allaient y être aménagés pour contenir les éléments de nourriture habituels aux oiseaux aquatiques (têtards, larves, grenouilles, poissons...) des oiseaux captifs y devaient exposés pour jouer le rôle « d'appelants » selon le terme de chasse ou marais. C'est-à-dire que la présence de ces oiseaux captifs allait attirer les oiseaux libres, qui, trouvant une nourriture abondante, arriveraient ainsi à fréquenter les lieux d'une façon continuelle. La plage était indispensable pour que les oiseaux troublés par la curiosité des visiteurs n'aient pas tendance à s'envoler vers la brousse ou le Logone, mais vers un autre point de cette même plage, demeurant ainsi dans le parc. Il fallait également installer des perchoirs le long du mur d'enceinte parallèle à la mare. Ainsi, il était certain que progressivement que le parc allait être fréquenté en saison sèche par des nombreux oiseaux



(jabiru, aigrettes, ibis, marabout, pélicans, hérons, martin-pêcheur, ombelles...) (ANOM, 1933).

Compte tenu de ces dispositions, le Docteur Lieuriade avait déclaré en 1935 qu'« actuellement, le parc zoologique est en voie d'aménagement et on prévoit qu'il sera terminé dans les premiers mois de 1935. Le Parc zoologique de Logone-Birni s'étendra sur 5 hectares environ, compris dans l'intérieur de l'ancienne enceinte fortifiée de la ville, aux murs de 4 à 6 mètres de haut (Birni signifie « forteresse » en Kotoko) » (Lieurade, 1935).



Figure 1 : Entrée du parc zoologique de Logone-Birni Source (source: ANOM, AFOM 356 "207 bis", Aménagement du parc zoologique de Logone Birni, 16 décembre 1933 ; voir aussi Lieurade, 1935: 2)

L'image ci-dessus met en évidence l'entrée du parc zoologique de Logone Birni. Elle est la preuve que le parc avait déjà vu le jour. Le zoo a été délimité par des murs solides et d'une hauteur assez élevée pour pallier les problèmes liés à l'escalade des animaux, d'une part, et à mieux contrôler les activités humaines aux alentours, d'autre part. Cependant, comment peut-on comprendre le non aboutissement de ce projet, ou même l'échec de l'initiative, alors que des grandes idées y avaient été déjà échafaudées et le projet *a priori* réalisé comme l'avait déclaré précédemment le Docteur Louis Lieurade.

2.2.2. Le parc zoologique face aux populations riveraines

Certes, il faut reconnaître la place de la biodiversité, mais il ne faut pas aussi mettre en filigrane la présence humaine dans la localité. Dans ce cas de figure, les anciens habitants de Logone-Birni étaient, sans doute, attachés à leurs us et coutumes, mettant ainsi en valeur leur tradition et culture, comme l'a souligné Mengue-Medou (2002). Il serait donc difficile de détacher le naturel (la faune) du culturel (humains), afin d'accorder plus de valeur et d'attention au naturel au détriment du culturel ; ce qui a été, depuis des lustres, quasiment impossible et qui attise des conflits entre les humains à propos de la faune sauvage. Toute



initiative de développement ou réalisation d'un quelconque projet de développement dans un lieu préalablement habité par les humains se voudrait d'impliquer les populations riveraines (Garga Fils, 2022). Pour reprendre la formule de l'historien français Guillaume Blanc, « le colonialisme vert », cette fois-ci, a connu un déclin avant son émergence (Blanc, 2009). Alors, pour ce qui est du PZLB, il s'était avéré que les populations villageoises n'avaient pas été favorables pour la mise sur pied de ce parc. À cet effet, les initiateurs du projet, notamment les autorités coloniales, avaient fait face à une farouche opposition de la part des villageois, d'où le premier pas vers l'échec. Il faut souligner qu'il n'y avait pas uniquement le premier aspect, à savoir l'opposition des populations riveraines, qui se posait comme un obstacle à la réalisation du projet de construction de ce parc zoologique, mais il faut également noter que la position du parc, dont la distance est à plus de 1300 Km de Yaoundé (capitale politique du Cameroun) et le climat de la zone, quasiment très rude, constitueraient une partie d'échec du démarrage effectif dudit projet. Le projet quand bien même démarré, l'ensemble de ces blocages ci-dessus évoqués constitua un frein à l'évolution, à la pérennisation et à l'épanouissement de la faune hybridée dans la localité de Logone-Birni. Aussi, faut-il remarquer que ces facteurs d'échec provoquèrent non seulement l'arrêt définitif du projet de Logone Birni, mais aussi le départ des initiateurs, notamment les administrateurs coloniaux vers d'autres horizons, d'où la dégringolade du grand projet de zoo à une simple aire protégée non classée.

3. L'aire protégée d'El Birke

Le parc zoologique, dont la création fut initialement prévue par l'autorité coloniale, ne retrouve ses traces que dans les archives. Ce projet, étant mort avant même son éclosion, retourne sa vision et ses grandes ambitions ailleurs, notamment la promotion du tourisme et la sauvegarde durable des espèces animales. Depuis ce temps, le PZLB a cédé la place à une nouvelle appellation concordante aux ressources cynégétiques disponibles. Certainement, l'on n'a pas su quel nom donner à cet espace : parc national, réserve naturelle, sanctuaire, zoo ? Certainement pas ! Il fallait mener à nouveau un inventaire, afin de supputer la densité des populations animales pour, enfin, savoir si elle est importante ou pas.

3.1. La densité des populations animales

Après avoir échoué à la mise sur pied d'un parc zoologique sur le sol de Logone-Birni qui avait pour but à la fois touristiques qu'environnementaux, les administrateurs coloniaux décidèrent d'abandonner ce projet en cours de réalisation. Après quelques années, cet espace devint l'ombre de lui-même. Les espèces qui y étaient inventoriées se sont, pour certaines, dispersées dans la nature et, pour d'autres, braconnées par les individus vivant dans les villages riverains. Toutefois, les traces de certains animaux sont encore visibles. Plusieurs espèces y sont encore retrouvées. Il s'agit entre autres des Patas, des hippopotames, des el sadantus, des levaralus, des phacoporus, des cobs de Buffon, des gazelles, des serpents, des hyènes, des écureuils et des éléphants qui effectuent de passages périodiques. Cette faune côtoie le centre urbain aussi bien le jour que la nuit. Elle est caractérisée par des animaux sauvages (singes, chacals, rats palmistes) et des oiseaux (cigogne, faucon, mange mil, épervier, charognard, pique-bœufs) (Commune de Logone-Birni, 2014 : 28).

Les rongeurs comme l'écureuil, les rats, les souris et autres y prolifèrent également. La faune aquatique, quant à elle, regroupe des hippopotames, des caïmans et quelques crocodiles rares. Mais au-delà de cette richesse faunique, l'on peut relever la menace considérable de



disparition de certaines espèces dues, soit à la chasse, soit aux feux de brousses et à la déforestation, voire à la rudesse du climat (Commune de Logone-Birni, 2014).

3.2. Du zoo à l'aire protégée

On sait tous qu'une aire protégée, du point de vue conceptuelle, est, selon l'UICN (1994), « une aire contenant des systèmes naturels, en grandes parties non modifiés, gérés aux fins d'assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique, tout en garantissant la durabilité des fonctions et produits naturels nécessaires au bien-être de la communauté » (Commune de Logone-Birni, 2014). Par ailleurs, « une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme, la conservation de la nature ainsi que les services éco systémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Bélanger, 2010). Si l'on s'en tient à ces deux approches définitionnelles, il y a de quoi fustiger la simple appellation « d'aire protégée » attribuée à l'ex fabuleux parc zoologique de Logone-Birni dont le projet a avorté. Il existe dans la commune de Logone Birni une aire protégée appelée l'aire protégée d'El Birké. Mais sa présence n'est pas assez bien appréciée par les communautés.

D'ailleurs, cette perception, notamment qui émane des communautés, trouve sa racine depuis l'ère coloniale avec l'idée de la mise sur pied des réserves naturelles partout au Nord-Cameroun qui constitue, selon elles, un manque à gagner, sinon la manifestation d'un comportement intransigeant vis-à-vis des communautés (Mahamat, 2024). Les communautés ne trouvaient pas la motivation suffisante pour participer à la protection de cette aire. Pour inverser cette tendance, il est urgent de prendre des mesures incitatives appropriées pour limiter la dégradation de cette aire. Les actions telles que l'appui à la mise en place d'un programme de reboisement adapté ; l'appui à la restauration des zones dégradées ; le contrôle des feux de brousse et de la coupe d'arbres sont à envisager pour sa préservation. Alhadji Mahamat affirme à cet effet que « l'échec de l'implémentation d'un parc zoologique dans le Logone-Birni a occasionné une grande répartition spatiale consacrée, d'une part, au parc national de Waza qui renferme aujourd'hui la grande majorité de la faune sauvage et, d'autre part, l'Aire protégée d'El-Birké (Mahamat, 2024).

Conclusion

Il ressort que l'idée de la création du parc zoologique de Logone-Birni fut inspirée de la réussite russe du croisement des espèces hybrides. Comment peut-on savoir un si grand projet qui n'a été que l'ombre de lui-même ? Plusieurs espèces sauvages avaient été inventoriées dans la zone et les autorités coloniales avaient jugé bon d'y mettre sur pied un zoo sous le modèle russe. Après avoir délimité l'espace et lancé le chantier de la construction, les autorités coloniales avaient déjà fait une supputation concernant le nombre de touristes que le zoo pourrait accueillir par an. Seulement, tous les rouages n'avaient pas été étudiés afin de prendre des dispositions en cas d'obstacles auxquels ils allaient faire face. Ceci étant, les résistances de la population vis-à-vis du projet, le changement climatique avancé et la distance qui séparait l'emplacement du zoo et de la ville de Yaoundé (capitale politique où se trouvait l'aéroport) était aussi à prendre en compte pour ce qui est du mouvement des touristes. L'échec de ce projet reste une interpellation pour les autorités administratives dans la prise des décisions concernant la création des aires protégées qui devraient aussi prendre en compte les intérêts des populations riveraines pour leur matérialisation durable.



Références bibliographiques

- Documents généraux

- Bélanger, L. et al. (2010). Le concept d'aire protégée avec utilisation des ressources naturelles et les territoires fauniques structures : un nouvel outil d'aménagement durable pour le Québec. Rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI, Nature Québec, Québec.
- Blanc, G. (2009). *L'invention du colonialisme vert. Pour en finir avec le mythe de l'Éden africain*, Paris, Flammarion.
- Garga Fils, A. (2022). La gestion des parcs nationaux de Bouba Ndjidda, de la Bénoué et du Faro au Nord-Cameroun, 1932 à 2022. Université de Maroua.
- Giraut, F., Houssay-Holschuch, M. (2006). Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines, in *L'information géographique*, 68 :4.
- Lieurade, L. (1935). Le parc zoologique de Logone-Birni (Nord-Cameroun). *Revue d'Écologie*.
- Mengue-Medou, C. (2002). *Les aires protégées en Afrique : perspective pour leur conservation*. Québec, Éditions En environnement Vertigo.
- Pouillard, V. (2016). Conservation et captures animales au Congo belge (1908-1960). Vers une histoire de la matérialité des politiques de gestion de la faune. *Revue historique*, 679.
- Pouillard, V. (2008). Les zoos et la conservation des espèces : Le cas du zoo d'Anvers », Mémoire de Master en Science et Gestion de l'environnement, Université Libre de Bruxelles.
- Wafo T., G. (2008). Les aires protégées de l'Extrême-Nord Cameroun entre politiques de conservation et pratiques », Thèse de Doctorat en Géographie, Université d'Orléans.

- Archives Nationales d'Outre-Mer

- ANOM (1934. Monsieur le Commissaire de la République française, à Monsieur le Directeur de l'Agence Économique des Territoires Africains sous Mandat. AFFPOL 2199 (7).
- ANOM (1931). Lettre adressée à Madame Bree. AGEFOM (1003). Paris.
- ANOM (1933). Aménagement du parc zoologique de Logone Birni. AFOM 356 (207 bis).
- ANOM (1933, novembre 5). Le vétérinaire Jeannin, à monsieur le commissaire de la République au Cameroun, S/C monsieur l'administrateur en chef des colonies, chef de la circonscription de Maroua . AFFPOL 2199 (7).
- ANOM (1933). Le vétérinaire Jeannin, à monsieur le commissaire de la République au Cameroun, S/C monsieur l'administrateur en chef des colonies, chef de la circonscription de Maroua, 5 novembre 1933. AFFPOL 2199 (7).
- ANOM (1934). Monsieur le Commissaire de la République française au Cameroun, Note sur les ressources touristiques et cynégétiques au Cameroun. AFFPOL 2199 (7).
- ANOM (1936). Le Chef de Région du Chari à Monsieur le Professeur Urbain, Directeur du Parc Zoologique du Bois de Vincennes . AGEFOM (1003).

- source orale

- Mahamat, A. (2024). 78 ans. Entretien. Goulfey.